

Convocation du Conseil Municipal en session ordinaire

Lundi 27 juillet 2020 à 20 heures.

Compte-rendu sommaire

Présents : Monsieur JACQUET David, Madame CHARON Yveline, Monsieur DAUDIN René, Monsieur DREUX Bruno, Madame MUGNER Céline, Madame MATTIA-TALBOT Myriam, Monsieur GUYON Laurent, Monsieur RICAULT François, Madame BLANVILLAIN Anita, Monsieur BAILLON Yannick, Madame ALBRECHT Carmen, Monsieur PEREIRA Rogério, Madame WIELGOSIK Aurore, Monsieur GUDIN Pascal, Madame HUGUET Catherine, Monsieur LE METTE Philippe, Madame CLEMENT Annick

Absent(es) excusé(es) : Madame CHEVOLOT Laurence (donne pouvoir à Monsieur BAILLON), Monsieur THUSY Fabrice (donne pouvoir à Monsieur DAUDIN).

Secrétaire de séance : Madame WIELGOSIK

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

01) Livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et extrascolaire : choix de l'entreprise

M le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres concernant le marché de livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et extrascolaire.

Une seule offre a été déposée.

Après analyse de la proposition, l'offre de l'entreprise **CONVIVIO** est régulière et elle apparaît acceptable.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de retenir l'offre de l'entreprise CONVIVIO
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

M. le Maire informe les élus que le marché sera relancé dans 1 an pour faire une mise en concurrence. Les élus souhaiteraient qu'il y ait une variation du prix entre le repas d'un enfant de maternelle et d'un enfant à l'élémentaire car les quantités sont différentes.

02) Renouvellement de la commission communale des impôts directs

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Monsieur GUDIN Pascal) des membres présents :

- **propose** vingt-quatre contribuables selon le tableau annexé afin que la Direction Générale des Finances Publiques puisse désigner les six Commissaires titulaires ainsi que les six Commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts directs.

03) Rapport annuel eau potable 2019

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **prend connaissance** du rapport de l'année 2019 sur l'exploitation par affermage du réseau d'eau potable par la SAUR.
- **approuve** le dit rapport.

04) Rapport annuel SPEPAS 2019

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **prend connaissance** du rapport de l'année 2018 sur l'exploitation par affermage du réseau d'eau potable par le SPEPAS.
- **approuve** le dit rapport.

5) Fermeture de la halte-garderie

Suite au passage à 35h de la directrice de la halte-garderie auprès de sa commune principale, M. le Maire annonce la fermeture de la halte-garderie à compter du 3 juillet 2020.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **valide** la fermeture de la halte-garderie au 3 juillet 2020.

6) Tarifs Ecole de musique

a) Tarif entretien des instruments à corde

M. DREUX quitte la salle.

M. le Maire propose au conseil municipal que la gestion de la révision des instruments à cordes soit prise en charge par l'école de musique et non par un prestataire libre. Par conséquent, la révision serait facturée aux parents lors de la demande de paiement aux cours.

Le montant de la révision annuelle pour les instruments à cordes s'élèverait à 100€.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité (16 pour, 2 abstentions : Monsieur GUDIN Pascal, Madame CLEMENT Annick) des membres présents :

- **fixe** le montant annuel de la révision des instruments à cordes sera de 100€.

M. DREUX réintègre la salle.

b) Réductions suite à la Covid

Suite au confinement du au COVID-19, les professeurs de musique ont donné les cours par visio. Cependant, tous les cours n'ont pu être donnés. Par conséquent, M. le maire propose de faire une réduction sur la facturation du 3^{ème} trimestre :

- Réduction commémorations (-15%) : application automatique pour les musiciens concernés de l'harmonie car ils ne sont pas responsables de l'annulation des manifestations.
- Réduction 3^{ème} trimestre (-15 €) : uniquement pour les inscrits à la chorale adulte, en éveil « NAP maternelle » et à Percutchak car ils n'ont pas pu bénéficier d'enseignement à distance. Tous les autres élèves ont pu profiter d'un accompagnement s'ils le souhaitaient.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- **accepte** les réductions proposées par le Maire

Mme CLEMENT demande : pourquoi la classe de violon est-elle privilégiée ? Elle précise que, pour les instruments à vents, les parents ont également des frais supplémentaires assez onéreux (changement des becs, ...)

M. JACQUET précise que l'on examinera par la suite, l'extension de l'offre sur les autres instruments.

7) Droit de Prémption Urbain

Vu les articles L. 5211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 211-1 du Code de l'urbanisme,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine,

Vu la délibération n°C2020-75 de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a manifesté l'intention de déléguer à la commune l'exercice du droit de prémption urbain,

Considérant que la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a vocation à exercer le droit de prémption urbain,

Considérant l'intérêt pour la commune d'être délégataire du droit de prémption urbain en vue d'assurer la maîtrise foncière de son territoire,

M. le maire propose au conseil municipal d'accepter la délégation de l'exercice du droit de prémption urbain dans les conditions prévues par la délibération n°C2020-75 du conseil communautaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la délégation de l'exercice du droit de prémption urbain dans les conditions prévues par la délibération n°C2020-75 du conseil communautaire

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **adopte** la proposition.

8) Personnel de la fonction publique territoriale

a) Prime exceptionnelle

Suite à la commission du personnel en date du 23 juillet 2020, M. le Maire propose aux élus de verser une prime exceptionnelle aux agents, fixée sur deux critères :

- Prime socle d'un montant de 90€ brut pour remercier le personnel pour leurs adaptabilités au télétravail ou en présentiel
- Prime doublée d'un montant de 180€ brut pour valoriser le personnel ayant été exposé aux risques ou la mise en situation de risque lié au virus pendant l'exercice de leur fonction

Les agents n'ayant pas travaillé ne se verront pas octroyer cette prime.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** le versement d'une prime aux agents en fonction des critères évoqués ci-dessus.

b) Prime spécifique

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **attribue** une prime spécifique mensuelle d'un montant de 85,41€ brut (quatre-vingt-cinq euros et quarante et un centimes) à un adjoint technique contractuel, à compter du 1^{er} septembre 2020.

- **attribue** une prime spécifique mensuelle d'un montant de 90€ brut (quatre-vingt-dix euros) à un agent de maîtrise titulaire, à compter du 1^{er} août 2020.

9) Affaires diverses

a) Ecole maternelle

La structure pour les enfants de l'école maternelle a été installée. Elle sera financée par les communes du regroupement scolaire d'Artenay.

b) Programme week-end 15/16 août :

Vernissage à la Prison d'Etape le 15 août à 18 h 00 : le nombre de visiteurs sera contrôlé à l'entrée, afin de respecter les mesures barrières.

Cérémonie du 16 août à 10 h 30 : Au vu du contexte sanitaire, M. JACQUET propose de maintenir la cérémonie du 16 août, tout en gardant les distanciations sociales, l'obligation du port du masque, et absence de défilé. Il n'y aura pas de délégation militaire française et américaine, ni de vin d'honneur ...

Dès 13 h 00 : les courses cyclistes débiteront sous l'organisation du cercle Gambetta.

c) Piscine intercommunale :

Il devrait y avoir une ouverture dès le 15 août en fonction des résultats des analyses de l'eau.

Du 15 au 31 août : ouvert du lundi au dimanche 10h00 à 13h00 et 14h30 à 19h30

Du 1er au 13 septembre : ouvert du lundi au vendredi de 16h30 à 19h30 et le samedi et dimanche de 10h00 à 13h00 et 14h30 à 19h30

M. le Maire précise bien que les agents municipaux (services techniques et M. Nicole) ont donné beaucoup de leur temps pour que cette ouverture puisse se faire. Suite à l'investissement majeur de la commune d'Artenay, la CCBL a donné son accord pour l'ouverture de celle-ci aux horaires indiqués.

Voici le protocole qui sera mis en œuvre :

120 personnes seront autorisées à rentrer. Ils devront donner leur identité à l'accueil.

Il y aura 2 nettoyages par jour avec un virucide

Les paniers seront systématiquement désinfectés.

Pas de cours d'aquagym, ni de cours particuliers.

Port du masque obligatoire jusqu'aux vestiaires.

Le temps ne sera pas limité aux nageurs

Mme CHARON demande s'il y aura assez de personnel pour assurer la saison estivale ? Cela a été anticipé. Les agents recrutés par la CCBL seront présents.

Suite à la nouvelle installation de la chaudière au gaz, il y a une montée en chauffe très rapide. Diminution des coûts électriques de - 70 %.

M. BAILLON évoque le fait que les baigneurs auraient pu être en tenus de bain et garder leurs vêtements dans leur sac afin d'éviter à des agents de nettoyer les paniers.

La pataugeoire ne sera pas ouverte. Les travaux n'étant pas totalement terminés.

La piscine étant en eau, M. JACQUET souhaite éviter des intrusions de visiteurs nocturnes. La CCBL ne mettra pas d'agent de sécurité cette année. Monsieur JACQUET s'engage à solliciter la gendarmerie afin d'effectuer des rondes nocturnes.

La commune d'Artenay s'engage pour cette année exceptionnelle, à ne pas facturer à la CCBL les frais de personnel supplémentaire.

d) Saison culturelle

Suite au confinement, les spectacles du Musée prévus pendant cette période seront reconduits d'octobre à décembre 2020.

e) Extension du cabinet médical

Le Maire a rencontré tous les praticiens ainsi que la pharmacienne afin de présenter l'avant-projet de l'extension du cabinet médical.

L'appel d'offres pourrait avoir lieu début janvier 2021

Livraison du bâtiment en juin 2022

- La priorité pour les médecins, c'est que le bâtiment soit sécurisé, adapté et tempéré.
- Il faut qu'il y ait une transition douce entre les médecins partant en retraite et l'arrivée de nouveaux soignants
- Avoir une salle de réunion pour qu'il y ait un échange avec tous les praticiens.

Deux élus ont participé à une réunion organisée par la Région Centre Val de Loire concernant la désertification des médecins en milieu rural. Le système qui va être mis en place par la Région Centre Val de Loire pourrait installer 6 médecins dans le Loiret.

Une maison médicale est en cours de construction sur une commune voisine. La crainte est que les praticiens quittent la ville d'Artenay pour s'installer ailleurs.

Une nouvelle réunion est fixe entre les élus, l'architecte et tous les praticiens le lundi 14 septembre 2020 afin de finaliser le projet.

f) Logement gendarmerie

Deux subventions seront perçues pour la construction de 2 logements (T3 et T4) : 60 000€ de la part de l'État et 60 000€ de la part de la DETR.

M le Maire a pris contact avec la CCBL pour savoir si elle pouvait financer. La compétence n'étant pas de son ressort, cela lui est impossible.

Les adjoints seront conviés aux réunions de travaux.

Profiter des travaux pour revoir les écoulements du château d'eau.

g) Travaux à la sortie de l'autoroute

Les merlons de 3m vont être abaissés, à 1.5 m comme prévu dans la convention.

En face de l'entreprise anciennement MORY, la société BCMS va s'installer, elle sera composée de 10 employés commerciaux.

L'entreprise LECUREUR souhaiterait s'installer derrière le futur centre routier.

h) Lotissement rue du filet bleu

Suite au rdv avec l'entreprise Gabriel, le règlement a été modifié :

- Annulation du front bâti à l'entrée de la rue
- la voirie d'accès, au fonds du lotissement, sera enlevée afin d'y installer une aire de jeux

La commune étudie la possibilité de vendre la maison sis 72 rue d'Orléans.

i) Navette

Les habitants demandent à ce que la navette soit remise en service. Après étude, le cout annuel pour la commune est d'environ 3 000€.

La navette ne va qu'à Intermarché ; Ce n'est pas une demande du supermarché.

Il n'est pas prévu de faire de la livraison par l'enseigne.

Les habitants à mobilité réduites des quartiers sud et nord sont demandeurs ; surtout qu'il n'y a pas de boucherie en centre-ville.

L'agent qui conduisait la navette avait un emploi du temps très découpé. L'agent serait détaché pour effectuer plusieurs A/R sur une à deux ½ journée.

Après réflexion, les élus souhaitent qu'il y ait un point de ramassage à l'allée et que les usagers soient déposés à leur domicile au retour.

Une participation sera demandée. Inscription obligatoire en mairie.

Fréquence évoquée : deux 1/2 journées par semaine

Voir pour déplacer l'abris-bus dans le quartier sud.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** à 1€ (un euro) le trajet de la navette.
- **fixe** à 10€ (dix euro) le carnet de 10 trajets de la navette.

Tour de table :

- Mme CHARON :

Porte à Roche : suite aux travaux de la porte, un grillage est resté. Il faudrait donc l'enlever car des enfants jouent avec.

- Mme MUGNER :

Il y avait régulièrement du monde aux activités sportives proposées.

10 personnes étaient présentes à la marche. Voir si un club est envisageable.

- Mme MATTIA-TALBOT :

Qui est le maître d'ouvrage concernant les travaux pour l'extension des logements gendarmerie ?

M. GUDIN répond que c'est la commune d'Artenay.

Le maître d'œuvre est l'architecte.

Mme Mattia-Talbot souhaiterait être maître d'ouvrage avec M. DAUDIN. Cela n'est pas possible car le maître d'ouvrage est la commune d'Artenay représenté par le Maire

Cependant, M. JACQUET pourra se faire représenter par les deux élus lors des réunions de chantier et de travail.

- M DAUDIN :

Réception de la chaufferie rue de Chartres le 28/07

Nettoyage de la lagune d'Autroche le 28/07. Des aménagements pour les pêcheurs seront réalisés.

Le devis pour les volets de la mairie est en cours

Aménagement à faire à la gendarmerie

Mettre des arrivées d'eau pour le nettoyage des véhicules

Les lapins vont être furetés par la société de chasse.

Mise en place de WC publics automatiques = 35 000€. Les travaux peuvent être subventionnés. Condition pour réaliser le projet

Vestiaires foot : pose de la porte coupe-feu.

Façade de l'école maternelle : un nettoyage va être réalisé.

- M DREUX :

L'exposition photos est en cours d'élaboration à la prison d'Etape.

Organisation d'une Bourse aux livres en septembre 2020

- M GUYON :

Vidéosurveillance : un cahier des charges a été élaboré en 2014. Celui-ci va être retravaillé.

Les élus vont prendre contact avec des communes pour voir leur système de vidéosurveillance.

Voir avec le SMAP pour le pôle routier

- M RICAULT :

Très bon retour de la population suite à la distribution du bulletin municipal. Le prochain est prévu pour le mois d'octobre.

Prévoir les autres moyens de communication.

La page Facebook de la commune est à 409 abonnés

Les élus doivent partager le plus possible.

Rentrée scolaire : Pas de fermeture de classe, revoir le plan COVID

En tant que correspondant défense, il a contacté la DMD

Il sera avec M HAROUN le 12/08 du service administratif, pour faire le point sur l'amélioration du réseau informatique.

- M BAILLON :

Merci aux agents techniques pour le nettoyage aux abords des cours de tennis

Façades du gymnase et boulodrome très dégradés par les tags. Voir pour végétaliser.

- Mme WIELGOSIK :

Revoir l'entretien place des Marronniers.

Revoir les aménagements des massifs avec l'ESAT.

- M LE METTE :

Une flaque d'eau a été constatée au local piscine

- Mme CLEMENT :

Problème de bouche à clé rue du Rabot et de Janville. La SAUR va être relancée pour remplacement.

Travaux de voirie :

Route d'Herblay : plusieurs trous rebouchés au ciment ont été faits.

Un devis avec l'entreprise ADA TP avait été signé. Les relancer car tous les travaux n'ont pas été réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.